



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 72655

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes des professionnels de l'assurance quant au projet d'élargissement des activités de La Poste au domaine de l'assurance de dommages. Cette éventualité inquiète vivement les acteurs privés de l'assurance, et, ce, à juste titre, car La Poste ne supporte pas les mêmes contraintes et les mêmes charges. Compte tenu des risques de distorsion de concurrence vis-à-vis des petites agences de courtage en assurances, il lui demande si cette intervention de La Poste dans ce domaine ne risque pas de leur porter un grave préjudice. Aussi, il souhaiterait connaître précisément les intentions du Gouvernement sur les modalités d'extension du champ d'activité de La Poste.

Texte de la réponse

Les discussions relatives au prochain contrat de plan entre l'Etat et La Poste s'attachent à définir les orientations stratégiques de l'entreprise en vue de lui permettre de poursuivre son développement en s'adaptant aux évolutions de son environnement et d'assurer ainsi, dans les meilleures conditions, le service universel postal et ses missions d'intérêt général. Dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement considérera bien entendu avec une attention toute particulière les possibilités d'évolution des activités de La Poste à partir d'une analyse de la stratégie industrielle souhaitable pour La Poste, dans le souci du maintien des conditions de l'équilibre du secteur bancaire national et de celui de l'assurance et dans le respect des règles de la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72655

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 648

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1413